

# Les consignes de tri



Un nouveau mode de collecte des emballages légers est progressivement mis en place sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Forbach. Un nouveau bac à couvercle jaune est mis à disposition de chaque foyer pour le tri de ces emballages jusqu'à maintenant collectés dans le sac orange qui disparaît.

**ATTENTION, TANT QUE VOUS NE DISPOSEZ PAS DE VOTRE BAC JAUNE, LA COLLECTE SE POURSUIVRA SELON LE MODE DE COLLECTE MULTIFLUX (SAC BLEU, VERT ET ORANGE).**

À terme, la collecte des déchets sera donc séparée en deux flux :

## La collecte des sacs verts et bleus dans le bac traditionnel :

Collecte effectuée une fois par semaine, en porte-à-porte (à l'exception du centre-ville de Forbach qui bénéficie de deux collectes par semaine, les mardis et vendredis en soirée).



**NE PAS DÉPOSER DE BIODÉCHETS DANS LE SAC BLEU**



**NE PAS DÉPOSER D'EMBALLAGES DANS LE SAC VERT**

## La collecte des sacs jaunes transparents dans le nouveau bac à couvercle jaune :

Collecte effectuée toutes les deux semaines, sauf pour la cité de Behren-lès-Forbach, la cité de Cocheren, Forbach, Petite-Rosselle, la Brême d'Or à Spicheren, Stiring-Wendel, la cité de Théding, collectées toutes les semaines. Le centre-ville de Forbach sera collecté deux fois par semaine. Des sacs jaunes transparents sont fournis, à placer dans les bacs à couvercle jaunes pour leur collecte. **Ce bac à couvercle jaune n'est pas pesé et n'est par conséquent pas facturé dans la part incitative.**

### À mettre dans le sac jaune transparent

Emballages en plastique



Emballages métalliques

(boîtes de conserve, barquette, canettes, aérosols)



Emballages en polystyrène

(barquette de viande)



Films plastiques et blister

(ex : emballage pack de bouteilles d'eau)



Briques alimentaires

(ex : briques de lait, jus, soupe)



**NE PLUS UTILISER DE SAC ORANGE DANS LES BACS À COUVERCLE JAUNE ! LES MATIÈRES EN PLASTIQUE QUI NE SONT PAS DES EMBALLAGES SONT À DÉPOSER DANS LE SAC BLEU.**